



DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Le 21 décembre 2017

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 20

L'an deux mil dix-sept, le 19 du mois de décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire,

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Christophe JULLIAN-DESAYES, Thierry SOHIER, Michel BELANTAN, Jean-Claude PELISSE, Brigitte MIGNOT, Sylvie DRAME, Jean-Claude BIETRIX, Maryline BOROWIAK, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT, Emmanuel MORESTIN.

POUVOIR : Magali GRISEL donne pouvoir à Xavier LE DUFF

EXCUSE : Luc LAURENT

ABSENTES : Marjorie COURBI, Kathia VENDONIS.,

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryline BOROWIAK.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du conseil municipal :

- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2017
- ✓ Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs
- ✓ Versement de la subvention communale à l'AFM (Association Française contre les Myopathies)
- ✓ Indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal
- ✓ Demande de subvention DETR 2018
- ✓ Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère
- ✓ Renouvellement pour un an de la convention informatique avec les VDD
- ✓ Questions orales.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2017 – Délibération N° 2017-13-1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 abstentions et 14 voix pour

- Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2017 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

2. Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs -Délibération N° 2017-13-2

Monsieur le Maire informe les élus que le recensement de la population Saint Clairoise aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018 inclus. Pour effectuer ce travail, il a procédé au recrutement de 7 agents recenseurs, la commune étant divisées en 7 districts. Le conseil municipal doit fixer les montants des rémunérations des agents recenseurs. Il est proposé d'augmenter les tarifs appliqués en 2013 de 3 % et de 10 € le montant forfaitaire des frais de déplacement.

La rémunération proposée :

- 1.16 € la feuille de logement, - 1.77 € le bulletin individuel – les 8h de formation seront rémunérées au SMIC horaire, ainsi qu'une participation aux frais de déplacement de 60 €.

L'Etat octroie à la commune une subvention de 6 396 € pour aider à la réalisation du recensement. Le montant estimatif de la dépense est de 11 211 € soit une charge financière estimée à 4 815 €. Le montant de 11 211 € sera pris en compte dans le budget 2018 au poste charges de personnel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide la rémunération des agents recenseurs comme indiqué ci-dessus.

M. Luc BASSETTE demande si les agents recenseurs recrutés sont des Saint-Clairois. Il lui est répondu que majoritairement oui puisque 5 personnes sont Saint Clairoises, 1 Turipinoise et 1 Dolomoise. Il est précisé qu'il n'y a pas eu plus de candidats que de postes à pourvoir.

Monsieur le Maire indique que les habitants auront la possibilité de répondre par internet ce qui sera un gain de temps pour tous.

3. Versement de la subvention communale à l'AFM : Association Française contre les Myopathies – Délibération N° 2017-13-3

Mme Sylvie DRAME, Vice-Présidente de la commission « animation », conseillère municipale déléguée, indique à l'assemblée que suite au marché de Noël au profit du TELETHON qui s'est déroulé le samedi 25 novembre 2017, organisé par la commission « animation », plusieurs dons ont été récoltés et sont remis directement à l'organisme : 430 € de tombola, 50.94 € de dons à l'urne, 775 € de la part des exposants, 392.87 € pour les « coursetons » des écoles et 55 € de don de l'association des Assistantes Maternelles soit un total de : 1 703.81 €.

La recette de la buvette s'est élevée à 1302 €, de laquelle il faut déduire les achats d'un montant de 957.16 € soit un bénéfice de 344.84 €.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 500 € (cinq cents euro) à l'AFM de la part de la commune, soit le bénéfice de la buvette augmenté de 155.16 €.

Elle remercie tous les membres de la commission qui sont très motivés, ainsi que les bénévoles et M. le Maire qui a participé à la manifestation en ne ménageant pas sa peine. Cette journée fut une grande réussite.

Emmanuel EGLAINE fait remarquer que l'année dernière il avait posé la question pour savoir si le versement au Téléthon était le montant de la recette de la buvette ou s'il s'agissait du bénéfice. Il lui avait été répondu qu'il s'agissait du bénéfice. En fait, il y a eu incompréhension, car l'année dernière, la recette totale avait été versée. Il indique qu'il n'est pas d'accord pour verser des sommes importantes à l'AFM alors que l'on a baissé les subventions aux associations communales.

4. Indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal – délibération N° 2017-13-4

Monsieur Xavier LE DUFF, adjoint aux finances, indique que comme chaque année, il est proposé de verser une indemnité de conseil ainsi qu'une indemnité de confection du budget au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur Municipal : M. Jean-Michel MARTIN-COCHER.

Pour l'année 2017, le montant de l'indemnité à verser est de 665.92 € brut, soit 606.94 € net. Après en avoir délibéré et par 3 abstentions et 17 voix pour, le conseil municipal vote l'indemnité ci-dessus indiquée au receveur municipal pour l'année 2017.

5. Demande de subvention D.E.T.R. 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – Délibération N° 2017-13-5

Monsieur le Maire indique que la réunion de la commission départementale d'élus pour la DETR qui s'est tenue le 8 novembre 2017 a fixé les axes des catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2018. Parmi ces axes, figure celui de la Sécurité comprenant les travaux d'investissement concernant la voirie communale et rurale.

Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 pour des travaux de voirie, au taux de 20 % de subvention, les travaux prévisionnels s'élevant à 72 103.20€.

La commission « travaux » se réunira le 8 janvier 2018.

Parmi les travaux envisagés, figurent :

-le reprofilage de la route de Champvaroux.....	42 000 €
-L'aménagement d'un virage route des Fontaines.....	5 000 €
-La pose de chicanes route de la Corderie...(pour moitié avec la Commune de LA CHAPELLE DE LA TOUR	13 000 €
Mise en place d'un portail automatique à l'entrée du parc.....	12 103.20 €.

Il est précisé qu'il conviendra de définir des horaires différents pour l'hiver et l'été afin que l'été, le parc puisse être ouvert plus tard dans la soirée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la DETR 2018 comme indiqué ci-dessus, approuve le plan de financement et charge Monsieur le Maire de déposer le dossier.

6. Demande de subvention départementale au titre des contrats territoriaux – Délibération - N° 2017-13-6

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour aider à l'investissement pour l'achat de matériel informatique à l'école élémentaire. Le montant des acquisitions de matériels pour équiper les classes en ordinateurs et vidéoprojecteurs interactifs s'élève à 29 036.84 € subventionnable à 20 %. Il précise que la thématique « scolaire » est privilégiée dans les contrats territoriaux du Conseil Départemental de l'Isère.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention du Département pour aider à l'acquisition de ces matériels informatiques pour l'école élémentaire.

7. Renouvellement pour un an de la convention informatique avec les Vals du Dauphiné- - Délibération N° 2017-13-7

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les Vals du Dauphiné ont proposé de renouveler pour un an la convention qui lie notre commune à ce service. En effet, du fait de l'extension à 37 communes, le service informatique doit réfléchir à une nouvelle organisation à partir de 2019.

Il rappelle que par délibération du 22 septembre 2014, la commune avait renouvelé son adhésion du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 au service commun Systèmes d'informations de la Communauté de Communes.

La convention a été signée par le Maire pour une mise à disposition de personnel estimée à 28 heures par mois avec un coût de 20 € de l'heure.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler pour un an la convention de mise à disposition de personnel informatique, soit l'année 2018 et d'autoriser M. le Maire à la signer selon les mêmes conditions que précédemment.

Dans la convention, un comité de suivi était mentionné qui devait réaliser un bilan de la mise en œuvre et qui aurait dû être force de propositions pour améliorer l'organisation et le fonctionnement du service commun. La commune de ST CLAIR DE LA TOUR n'a pas été conviée à ce comité de suivi qui ne s'est peut-être pas réuni. Il sera demandé une réunion pour faire le point sur l'assistance informatique des VDD pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide le renouvellement de la convention avec les VDD pour l'année 2018 pour le service commun Systèmes d'informations et charge Monsieur le Maire de signer la convention. Il sera établi un bilan en fin d'année sur la qualité du service.

8. Questions orales :

Stagiaires accueillis au sein des services municipaux fin 2017 et en 2018 :

Monsieur le Maire indique le nom des stagiaires et les études poursuivies de ceux qui ont été reçus ou le seront dans les différents services communaux notamment administratifs, à la médiathèque ou à l'école maternelle.

Mme Claire KERRINCKX demande où en est le dossier des « chantiers jeunes ». En effet, lors de la commission des VDD, il avait été indiqué qu'un questionnaire était adressé aux communes pour connaître leurs besoins et elle ne sait pas ce que la commune a répondu.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement un questionnaire a été complété et la Commune a souhaité recevoir 3 jeunes, aux services techniques, si possible de plus de 18 ans, à raison de 20h par semaine, une semaine en février, une semaine en avril et une semaine en juillet 2018. Concernant le projet, aucune indication n'a été donnée pour le moment. Mme Claire KERRINCKX ne comprend pas pourquoi elle n'est pas informée alors que c'est elle qui représente la Commune à la commission des VDD et se pose la question de la pertinence de sa présence dans cette instance.

Plan Communal de Sauvegarde et Logement d'urgence :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la venue, lors du conseil municipal du mardi 23 janvier 2018, du Directeur de l'IRMA (Institut des Risques Majeurs) M. François GIANNOCARO qui présentera le travail qui sera effectué pour mettre à jour et réaliser un nouveau Plan Communal de Sauvegarde communal.

M. Luc BASSETTE demande si les deux étudiants pressentis seront logés dans la maison d'urgence. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative en indiquant que la Commune de LA TOUR DU PIN donnera une participation financière pour l'étudiant qui travaillera sur son PCS et qu'une convention sera signée entre les deux communes. Leur présence est prévue d'avril à septembre 2018.

M. le Maire indique qu'un jeune, travaillant sur la Commune, est actuellement hébergé dans la maison d'urgence.

Il informe l'assemblée que la famille logée précédemment qui est restée de juillet à fin novembre a laissé la maison dans un état regrettable de dégradation et de saleté. Une entreprise de nettoyage a dû intervenir et la facture ne sera pas payée par les personnes, car elles sont parties sans laisser d'adresse et d'ailleurs insolvables.

M. Emmanuel EGLAINE fait remarquer que lorsque l'on fait du « social », ce genre de désagrément peut arriver.

M. le Maire informe les élus, qu'une personne Saint Clairoise a été logée dans le logement d'urgence de DOLOMIEU, pendant 2 mois environ et que les mêmes constats ont été faits. Il est remarqué que ce n'est pas normal de laisser les habitations qui sont mises à la disposition dans un si mauvais état.

Antenne FREE :

M. le Maire précise que l'opérateur FREE a déposé un dossier qui peut être consulté mais sur le même terrain que précédemment qui ne donnait pas satisfaction. Il informe que l'association « Pour un progrès raisonné » a proposé au prestataire un autre terrain et que le dossier est à l'étude actuellement.

Matériels pour les cantines :

Une étuve a été livrée à la cantine de l'école élémentaire et une chambre froide ainsi qu'un four à la cantine du Foulon. Tout sera prêt pour la rentrée du lundi 8 janvier 2018. La livraison des repas en liaison froide sera effectuée directement dans les deux cantines par la Société SOGERES.

Remerciements pour les colis de fin d'année :

Plusieurs cartes de remerciements ont été reçues à l'attention des élus qui ont distribué les colis pour les « anciens » de la Commune.

Vœux du Maire :

Les vœux du Maire et du conseil municipal à la population Saint Clairoise auront lieu le **SAMEDI 6 JANVIER 2018 à 18h** à la salle polyvalente Martial Figuiet. M. Emmanuel EGLAINE fait remarquer que les élus d'opposition n'étaient pas au courant et qu'ils ont appris l'information par le récapitulatif adressé cette semaine. Les invitations seront adressées très prochainement.

Fin du conseil municipal à 20h15